

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 27 juin 2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept juin, le Conseil de la Communauté de Communes du Sauveterrois s'est réuni à la salle des fêtes de Mourens, sur convocation de Monsieur Yves d'Amécourt, Président.

Présents : *Caline ALAMY, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, Nicole BONNAMY, Emile BOUSCARY, Maryse CHEYROU, Sandrine COMBEFREYROUX, Christelle COUNILH, Philippe CUROY, Yves d'AMÉCOURT, Alain DIDIER, Daniel DUPRAT, Serge DURU, Christiane FOUILHAC, Jean Pierre GASNAULT, Valérie HATRON, Luc HERAULT, Yannick JOUSSEAUME, Lucien KERGEFRROY, Didier LAMOUREUX, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Bruno LIMOUZIN, Denis MARNIESSE, Jacques MATIGNON, Florent MAYET, Samuel MESTRE, Christophe MIQUEU, Benoit PUAUD,*

Absents ayant donné pouvoir : *Stéphanie DUBERGA pv à Luc Hérault, Karine LUMEAU pv à Yves d'Amécourt,*

Excusés : *Daniel AUBERT, Alain COURGEAU, Bernard DALLA LONGA, Thierry LABORDE, Martine LOPEZ, Jean-Paul POUJON, Bernard REBILLOU, Philippe TRABUT-CUSSAC, Jean-Marie VIAUD,*

Auditeurs libres : *Hubert BEHAGHEL, Elisabeth CHARRON, Rémi FLORY, Alain GOURD, J-Marc PRA, Franck RENAULT, Colin SHERIFFS.*

Le Conseil est accueilli, par le Maire de la Commune et son Conseil municipal.

Selon notre nouvelle répartition, le Conseil se compose de **40 conseillers communautaires au lieu de 48.**

L'appel est réalisé, une feuille de présence circule pour inscrire les personnes présentes en tant qu'auditeurs libres.

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au compte-rendu du Conseil du 11 avril 2016.

Aucune modification n'est apportée, le compte rendu est ensuite adopté à l'unanimité.
Bruno Limouzin est nommé secrétaire de séance.

Les personnes rencontrant des problèmes pour recevoir leur convocation par voie dématérialisée, doivent s'adresser auprès des services de la CDC.

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Le Président se réjouit du retour de la CDC du Sauveterrois dans le dispositif du FPIC en 2016. Il note que le FPIC 2015 est toujours en attente, puis il poursuit : « Au sujet du FPIC 2016, selon la méthode de droit commun, sur un montant total de 270 881 €, 204 917 € sont reversés aux communes. Cette répartition laisse 65 964 € à l'intercommunalité, soit 50 000 € de moins que ce qui avait été prévu au budget.

En effet, le taux du FPIC conservé par la CDC est passé de 38 % de l'enveloppe, à 24 %.

Pour neutraliser cette baisse de recette pour la CDC, le bureau des maires propose à l'unanimité la répartition suivante.

<i>BLASIMON</i>	<i>15 272</i>
<i>CASTELMORON</i>	<i>962</i>
<i>CASTELVIEL</i>	<i>3 221</i>
<i>CAUMONT</i>	<i>2 998</i>
<i>CAZAUGITAT</i>	<i>4 346</i>
<i>CLEYRAC</i>	<i>2 941</i>
<i>COIRAC</i>	<i>4 056</i>
<i>COURS de MONSÉGUR</i>	<i>5 620</i>
<i>COUTURES sur DROPT</i>	<i>2 063</i>
<i>DAUBÈZE</i>	<i>2 739</i>
<i>DIEULIVOL</i>	<i>7 875</i>
<i>GORNAC</i>	<i>5 454</i>
<i>LANDERROUET sur SÉGUR</i>	<i>1 838</i>
<i>MAURIAC</i>	<i>5 075</i>
<i>MESTERRIEUX</i>	<i>3 988</i>
<i>MOURENS</i>	<i>6 388</i>
<i>NEUFFONS</i>	<i>2 952</i>
<i>PUY (Le)</i>	<i>7 749</i>
<i>RIMONS</i>	<i>3 781</i>
<i>Saint ANTOINE du QUEYRET</i>	<i>1 677</i>
<i>Saint BRICE</i>	<i>5 409</i>
<i>Saint FÉLIX de FONCAUDE</i>	<i>5 840</i>
<i>Saint FERME</i>	<i>6 696</i>
<i>Sainte GEMME</i>	<i>4 876</i>
<i>Saint HILAIRE du BOIS</i>	<i>1 159</i>
<i>Saint MARTIN de LERM</i>	<i>2 273</i>
<i>Saint MARTIN du PUY</i>	<i>3 030</i>
<i>St SULPICE de GUILLERAGUES</i>	<i>4 589</i>
<i>Saint SULPICE de POMMIERS</i>	<i>3 994</i>
<i>SAUVETERRE DE GUYENNE</i>	<i>16 676</i>
<i>SOUSSAC</i>	<i>2 554</i>
<i>TAILLECAVAT</i>	<i>6 826</i>
	<i>154 920</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, cette répartition dite « dérogatoire libre ».

PAYS d'ART et d'HISTOIRES

Le Président a fait part à Bruno Marty, des propositions émises par le bureau du Sauveterrois du mois de mai ;

- Confier la gestion du « Pays d'Arts et d'Histoire » à l'OTEM, afin de ne pas créer une nouvelle structure ;
- Mettre en place à l'OTEM un budget annexe « Pays d'Art et d'Histoire ».
- Mettre en place deux collèges de financeurs à parité : les communes qui souhaitent s'engager dans la mise en place d'un CIAP (dont La Réole, Sauveterre, ...) et les CDC qui profiteront des retombées du label ;
- Etablir un budget annexe prévisionnel sur 6 ans et au-delà : 2 ans avec les aides liées au label « Ville d'Art et d'Histoire » de La Réole, 4 ans avec les aides liées au label « Pays d'Art et d'Histoire », puis au-delà, sans les aides du Ministère de la Culture.

Suite au comité de pilotage du 15 juin à Sauveterre, une nouvelle convention sera proposée et devra être validée dans le principe, par le Conseil Communautaire avant le 30 septembre.

Christiane FOUILHAC ajoute : « Nous n'avons pas reçu, à ce jour, le projet de convention. Cependant, suffisamment d'éléments permettent d'intégrer le projet sur le principe. Le bureau devra valider les conditions inscrites dans la convention. Il convient de réfléchir sur la répartition financière du budget des années subventionnées puis du budget sans les aides. »

Sur cette proposition, le Président demande à l'assemblée de se prononcer. Avant cela, il propose à Christophe MIQUEU, Président des Villes Bastides de la Gironde et à Daniel BARBE, Maire de Blasimon, membre actif de l'OTEM de s'exprimer sur le sujet.

M. Christophe Miqueu affirme l'importance de ce label pays d'art et d'histoires.

Daniel Barbe indique que la finalité actuelle correspond au projet initial mais que la DRAC avait émis des réserves pour la gestion du projet par l'OTEM. C'est une bonne chose pour l'OTEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- *De s'appuyer sur l'OTEM*
- *D'avoir 2 collèges de financeurs (les villes avec un centre d'interprétation, les CDC)*
- *D'avoir un budget annexe sur 6 années (années avec subvention puis sans subvention)*
- *De donner son accord de principe et délègue le bureau pour autoriser le Président à signer la convention qui sera proposée.*

NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

Monsieur le Président expose au conseil que le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Gironde a été validé par arrêté préfectoral du 29 mars 2016.

A compter de la publication du SDCI et jusqu'au 15 juin 2016, le préfet met en œuvre les périmètres prévus dans le SDCI par arrêté.

Le préfet peut proposer un projet ne figurant pas dans le SDCI dans les mêmes conditions et sous réserve de respecter les objectifs mentionnés aux I et II de l'article L. 5210-1-1 du CGCT et de prendre en compte les orientations définies au III du même article L. 5210-1-1, après avis de la

commission départementale de la coopération intercommunale. La commission départementale dispose d'un délai d'un mois à compter de sa saisine pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. Le projet de périmètre intègre les propositions de modification du périmètre adoptées par la CDCI à la majorité des 2/3 de ses membres.

Les communes et EPCI doivent donner leur avis sur le projet de périmètre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté de fusion-extension de la CDC DU SAUVETERROIS ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE TARGON ETENDUE A LA COMMUNE DE ST LAURENT DU BOIS.

Votent contre : Maryse CHEYROU de St Sulpice de Guilleragues, Daniel BARBE et les conseillers de Blasimon, Caline ALAMY de Castelmoron, Christophe MIQUEU de Sauveterre et Philippe BRY de Caumont.

EMPRUNT GIRONDE NUMERIQUE

Comme validé au dernier Conseil Communautaire, le lancement du projet auprès de Gironde Numérique sera prélevé sur les 2 budgets prochains : 2017-2018.

Le bureau a précisé la consultation faite auprès des banques pour la réalisation de l'emprunt. Le résultat sera présenté lors du prochain conseil communautaire.

- Montant emprunté : 3 700 000 €
- Durée : 25 ans
- Décaissement sur 2 ans (2017 et 2018)
- Taux fixe

Il a été demandé d'actualiser les propositions faites par le Crédit Agricole, la Banque Postale, la Caisse des dépôts et consignations. Puis, de solliciter aussi la Caisse d'Épargne et la Banque Populaire.

Les résultats reçus à ce jour, certaines banques n'ayant pas remis leur offre, particulièrement les dernières banques sollicitées. Une rencontre avec ces dernières aura lieu la semaine suivante.

	Montant emprunté	Taux fixe	Taux variable	Durée	Disponibilité des fonds	Montant Echéance	Périodicité échéance	Frais dossier
Crédit agricole	3 700 000 €	2.40 %		20 ans	18 mois maxi		trimestriel	0.10 % du montant emprunté
			1.35 % + euribor 12 mois moyenné	20 ans				
	3 700 000 €	2.70 %		25 ans	18 mois maxi		trimestriel	0.10 % du montant emprunté
			1.57 % +	25 ans				

			euribor 12 mois moyenné					
Caisse Dépôts Consignations	1 850 000 € (50 % du besoin)	1 % +	+ 0.75 % (livret A)	20/25 ans	Jusqu'à 5 ans			0.06 %
Banque Postale	3 700 000 €	1.61 %		20 ans+1 mois	13 mois maxi	216 750 €	trimestriel	0.10 % du montant emprunté
	3 700 000 €	1.72 %		25 ans	13 mois maxi	182 407 €	trimestriel	0.10 % du montant emprunté

Avec un financement auprès de la BEI (Banque Européenne d'Investissements), on pourrait améliorer les taux de 0.07 % à 0.10 % mais le dossier ne pourrait être validé qu'à l'automne, ce qui pourrait être neutralisé par l'augmentation des taux (BREXIT).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité :

- pour la réalisation de l'emprunt en retenant la proposition de la Banque Postale sur une durée de 20 ans avec échéances trimestrielles au taux de 1.56 %,
- donne l'autorisation au Président de signer l'ensemble des pièces contractuelles relative au contrat de prêt, pour ajuster le budget prévisionnel 2016 et demande à inscrire les écritures nécessaires.

DMB n°1 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Suite aux remarques de présentation de la Trésorerie sur le budget voté, aux délibérations concernant le FPIC 2016 et le projet 100% Fibre Optique avec « Gironde Numérique », il est proposé la DM suivante :

- Budget principal

33506	Cté DE COMMUNES DU SAUVETERROIS							
Code INSEE	BUDGET CCPSG				DM n°1	2016		
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire								
OUVERTURE DE CREDITS et REPRISE RESUL SI								
		Dépenses		(1)	Recettes			(1)
Désignation		Diminution de crédits	Augmentation de crédits		Diminution de crédits	Augmentation de crédits		
FONCTIONNEMENT								
D-615231-822 : Entretien et réparations voiries		0,00 €	69 000,00 €		0,00 €			0,00 €
D-627-824 : Services bancaires et assimilés			3 700,00 €					
D-6188-020 : Autres frais divers		166 550,16 €	0,00 €		0,00 €			0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		166 550,16 €	72 000,00 €		0,00 €			0,00 €
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)		300 000,00 €	0,00 €		0,00 €			0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)		300 000,00 €	0,00 €		0,00 €			0,00 €

D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	566 568,01 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	566 568,01 €	0,00 €	0,00 €
R-7551-020 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	172 717,85 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	172 717,85 €
Total FONCTIONNEMENT	466 550,16 €	639 268,01 €	0,00 €	172 717,85 €
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	675 622,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	675 622,00 €	0,00 €	0,00 €
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	566 568,01 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	566 568,01 €
R-1641-824 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 700 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 700 000,00 €
D-2183-13-520 : Matériel bureau/copieur fax PC	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-17-421 : ALSH (Mauriac)	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-23-40 : RSP & SIEGE	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	500,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2317-21-822 : voirie	69 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	69 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-266-824 : Autres formes de participation	0,00 €	3 700 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	3 700 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-27638-020 : Autres établissements publics	40 053,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	40 053,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	109 553,99 €	4 376 122,00 €	0,00 €	4 266 568,01 €
Total Général		4 439 285,86 €		4 439 285,86 €

- Budget annexe ZA

33506	Cté DE COMMUNES DU SAUVETERROIS						
Code INSEE	ZONE D'ACTIVITE LAFON MEDOUC				DM n°	2016	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire							
REGUL AFFECTATION RESULTAT 2015							
		Dépenses		(1)	Recettes		(1)
	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT							
	R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €		0,00 €	96 986,06 €	
	TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €		0,00 €	96 986,06 €	
	D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	42 454,04 €		0,00 €	0,00 €	
	TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	42 454,04 €		0,00 €	0,00 €	
	D-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	250 000,00 €		0,00 €	0,00 €	

R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	292 454,04 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	292 454,04 €
D-6522 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0,00 €	96 986,06 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	96 986,06 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	389 440,10 €	0,00 €	389 440,10 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 454,04 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 454,04 €
D-3555 : Terrains aménagés	0,00 €	292 454,04 €	0,00 €	0,00 €
R-3555 : Terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	292 454,04 €	0,00 €	250 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	292 454,04 €	0,00 €	292 454,04 €
Total Général		681 894,14 €		681 894,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité, les deux délibérations modificatives budgétaires.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Commission Voirie

Serge Duru informe de l'avancée des travaux de voirie et de l'implantation de la signalétique qui a débuté par la commune de Cours de Monséguir.

Avancé de la fusion

Deux réunions ont eu lieu regroupant les Présidents et Vice-Présidents des deux intercommunalités.

Les services des deux CDC ont commencé à travailler conjointement avec les différentes commissions sur un projet commun. D'autres rencontres seront organisées dans les prochains mois notamment une avec tous les maires des communes, **jeudi 7 juillet** à la salle R. Lazare à Targon à 18 H.

Commission bâtiment : vendredi 1^{er} juillet à 18H30

Baptême de la piscine intercommunale « Patrick Maumy »

Une cérémonie aura lieu samedi 2 juillet à 19 h avec les proches et la famille de Patrick. Tous les conseillers communautaires souhaitant se joindre sont invités.

COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU BUREAU

M le Président informe que les comptes-rendus des bureaux qui se sont tenus le 7 mars, le 4 avril ont été envoyés à l'ensemble des membres du conseil communautaire. Ces comptes rendus relatent toutes les décisions prises par le bureau par délégation du Conseil Communautaire.

M. le Président demande s'il y a des questions ou précisions à apporter à ces comptes rendus. Aucune question ni précision n'est demandée.

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

Remise du calendrier des prochaines réunions de la CDC.

	Juillet		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
Bureau	Lundi juillet (à 30 confirmer)	4 18h à 18h30	Lundi septembre à 18h30	5 à 18h30	Lundi octobre à 18h30	3 à 18h30	Lundi novembre à 18h30	14 à 17h30	Lundi décembre à 17h30	12 à
Conseil Communautaire					Lundi octobre à 18h30 St Sulpice de Pommiers	17 à			Lundi décembre à 18h30 + repas Blasimon	12 à

Prochaine réunion bureau : Lundi 2 juillet 2016 à 18h30

Prochain Conseil Communautaire : lundi 17 octobre à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h30.